



Nouveau bulletin d'informations périodiques
Juillet - Août 2004
Site Internet : www.acanor.org

AVIS à NOS LECTEURS

Vous recevez régulièrement cette revue qui, en principe, n'est destinée qu'à nos adhérents. Aussi, si vous désirez continuer à recevoir ces informations nous vous invitons à adhérer à notre association. L'ACANOR est une association à but non lucratif constituée d'adhérents qui ont accès, tout au long de l'année, à d'autres services dont un service de « Questions-réponses » et la possibilité d'acquérir nos cahiers techniques à des prix réduits. Les conditions et le bulletin d'adhésions ainsi que d'autres informations sur notre association figurent sur notre site Internet www.acanor.org.

ACANOR Actualités

Conseil d'Administration

Celui-ci s'est tenu – à l'appel du Président - le 18 juin 2004 à la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace de Mulhouse. Ci-après quelques points ayant été discutés lors de cette réunion.

Un long débat a porté sur l'adhésion à l'ACANOR : En dehors du recrutement d'entreprises et de particuliers qui s'avère de plus en plus difficile, il a été relevé qu'une action pourrait être portée vers certains organismes et syndicats professionnels.

Autre sujet de discussion sur les réponses aux questions posées sur notre site Internet auxquelles nous avons répondu jusqu'à ce jour à tout demandeur, adhérent ou non. Compte tenu du temps de recherche cette position a été revue et il sera dorénavant demandé aux non adhérents une participation aux frais. Un courrier sera fait en ce sens à tout demandeur.

La collaboration avec l'AFNOR et l'IFAN a été évoquée. Pour cette dernière, notre Vice Président, Laurent OBERLE, a fait un compte rendu de la journée du 18 mai à Milan. Le président rappelle la prochaine Assemblée Générale et Conférence Internationale qui se tiendra en Novembre à Amsterdam.

La date du prochain Conseil d'Administration a été fixée au 24 septembre 2004 pour la préparation de notre assemblée générale qui se tiendra le 15 octobre.

Groupe de travail ELECTRICITE

Celui-ci vient de se réunir le 6 juillet chez SOCOMEC à Benfeld pour la mise au point du cahier ACANOR N° 110 « Surtensions industrielles ».

Vu la complexité du sujet, et dans l'intérêt des utilisateurs pour que ce document soit le plus complet possible et surtout d'usage pratique (Il comporte de nombreux schémas), sa terminaison n'a pas encore été possible. Pour gagner du temps divers travaux seront préparés individuellement en dehors des réunions. La prochaine réunion aura lieu en septembre chez CLEMESSY à Mulhouse.

.Les prochains travaux porteront sur la « Protection différentielle », sujet proposé par Monsieur Thierry SIMON du Lycée COUFFIGNAL de Strasbourg

NOUVELLES de nos PARTENAIRES

IFAN-EU

Après la réunion qui s'est tenue le 18 mai à Milan en présence de notre Vice-Président Laurent OBERLE, la prochaine a été programmée pour le 10 novembre 2004 à Amsterdam.

AFNOR

Assemblée générale

Celle-ci vient de se tenir le 24 juin à la Défense. A cette occasion divers nouveaux membres ont été élus au Conseil d'Administration. Nous vous rappelons que l'ACANOR est adhérente à l'AFNOR et que notre Président Raymond SIEFFERT, y a participé pour représenter l'ACANOR, mais également comme membre du Conseil d'Administration de l'AFNOR au titre du Réseau consulaire (Chambres de Commerce et d'Industrie).

Adhérents

L'AFNOR vient de créer en « Forum Adhérent » accessible à partir du portail AFNOR (<http://www.afnor.fr/adherents>) ou par l'adresse directe <http://www.forum-adherent.afnor.fr>. Il a pour objectif de faciliter et de multiplier les échanges entre les membres de l'AFNOR. Il permettra de partager les idées et les expériences, de prolonger les débats et de poser des questions d'ordre technique, normatif, au réseau en vue de l'obtention de réponses par le biais de ce forum.

SANTE et SECURITE

SECURITE « INCENDIE en ERP » :

L'article AM8 du règlement de la sécurité ERP vient de faire l'objet d'un projet de modification, accompagné d'un guide d'emploi des isolants combustibles (isolants thermiques et acoustiques). Ces nouvelles dispositions seront applicables d'ici quelques mois.

En terme de sécurité INCENDIE, le Code de la Construction et de l'Habitation réglemente la construction neuve en fonction de trois destinations : bâtiments d'habitation, ERP (Etablissements recevant du public) et IGH (Etablissements de grande hauteur).

Les exigences de tenue au feu pendant un quart d'heure dans l'article actuel viennent par cette modification, d'être portées à une demi-heure

L'arrêté à paraître stipulera d'autre part que les isolants apparents doivent être classés M0 (Classification française) ou A2-s2,d0 (Classification européenne), en parois verticales, plafonds ou toiture, et A2FL-s1 au sol.

De plus on ne traitait pas les nouvelles solutions techniques apparues dans les années 1960 (polystyrène expansé, mousse polyuréthane sur bacs acier). Ces nouveaux systèmes constructifs seront pris en compte dans la nouvelle réglementation. Après l'écoulement des délais de réponses au projet formulées par les Etats membres de l'Union Européenne, l'administration française produira un arrêté ministériel qui modifiera le règlement de sécurité des ERP. Ceci pourrait être réalisé vers la fin de l'année.

(Extrait du webzine.cstb.fr en juin 2004) ;

Par ailleurs nous vous signalons l'existence de la norme NF S 61-931 – Système de sécurité incendie (SSI) – dispositions générales. Elle fixe les principales définitions relatives aux systèmes de sécurité incendie (détection incendie, mise en sécurité incendie, alarme générale, zone de compartimentage,), en définit les différentes catégories de A à E, les niveaux d'accès, énonce les principes de base et détermine les règles générales de conception.

Cette norme fait partie d'un ensemble d'une vingtaine de normes visant à assurer l'aptitude à la fonction des équipements techniques constitutifs d'un système concourant à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

SANTE et SECURITE des « TRAVAILLEURS »

Tout savoir sur les « risques matériels, accidents du travail, maladies professionnelles » !

Les « **Editions d'Organisation** » viennent de publier un ouvrage de Monsieur Roger VICENTINI, ingénieur , spécialiste des risques, intitulé « **LES RISQUES PROFESSIONNELS** ».

Cet ouvrage de 816 pages traite les risques identifiés de façon concrète, qu'il s'agisse de la manutention manuelle, des équipements de travail, de la radioactivité, des risques biologiques, de la circulation routière, des services administratifs (bureaux) etc.... Il s'attache également aux accidents de travail et aux maladies professionnelles.

Diverses normes y sont analysées sous forme assez exhaustive. En particulier la norme NF EN 1050 de janvier 1997 (Sécurité des machines – Principes pour l'appréciation des risques), la NF C 15-100 de décembre 2002 (Installations électriques à basse tension) et la X 35-109 d'avril 1989 concernant l'ergonomie et les limites acceptables de port manuel des charges par une personne.

Enfin un CD-rom contient les fiches prêtes à l'emploi pour mettre à jour le « Document unique » obligatoire. *Coût de l'ouvrage : 80 €*

A ce titre, nous vous rappelons l'obligation pour tout employeur d'appliquer le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du Code du Travail.

Une circulaire adressée à toutes les collectivités, qui ne sont pas soumises au code du travail, l'a également rendu obligatoire à celles-ci.

SECURITE des « CITOYENS »

Suite aux événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, les initiatives normatives se multiplient autour de la protection et la sécurité du citoyen : Mise en place à l'ISO en janvier 2004 du « Technical Management Board (TMB), groupe de travail à haut niveau sur la sécurité du citoyen. Ce groupe est présidé par le Docteur George W. ARNOLD de l'ANSI. Le représentant français dans ce groupe est Jean-Marie DECORE, ingénieur général de l'armement, responsable ministériel pour les normes au Ministère de la Défense. Au niveau Européen, création du groupe de travail au CEN - BT/WG 161) qui a tenu sa première réunion en mars dernier à Bruxelles. Ce groupe est présidé par Alois SIEBER, du « Joint Research Center » de la Commission Européenne. Pour la France, le GIN (Groupement Interministériel des Normes) a créé en février un groupe de travail pour coordonner la position des pouvoirs publics dont la présidence est assurée par le Ministère de la Défense, et le secrétariat, par le Ministère de l'Intérieur. Il travaillera en coordination avec le groupe mis en place par l'AFNOR. Ce groupe miroir des instances CEN et ISO est chargé de suivre les initiatives qui se multiplient autour de la thématique « Sécurité et Protection des Citoyens ». Une première réunion a eu lieu le 5 avril à laquelle ont pris part entre autre, le ministère de la défense, le ministère de l'équipement, le secrétariat général de la défense nationale, Sécuritas, GDF, Véolia, Sagem, Général des Eaux, l'Ordre des médecins.

(Extrait d'Enjeux N° 245) .

SECURITE des « PRODUITS »

La nouvelle Directive de sécurité générale des produits (DSGP) N° 2001/95/CE qui abroge la 92/59 est entrée en vigueur le 15 janvier 2004. Cette directive renforce le poids des normes, notamment avec l'introduction de la présomption de conformité suivant la philosophie de la « nouvelle approche ». Une première liste de dix normes a été publiée le 24 avril dernier et d'autres sont en cours de révision. Depuis son entrée en vigueur, les fabricants et distributeurs doivent informer les autorités compétentes lorsqu'un de leurs produits présente un danger

pour la santé. Bruxelles pourra même suspendre un produit présentant un risque grave qui lui aura été signalé. A noter que cette directive n'est toujours pas transposée en droit national, alors qu'elle aurait dû l'être au 15 janvier. Toutefois ce problème devrait se résoudre au plus tard le 18 juillet prochain, date à laquelle la directive devrait être transposée par voie d'ordonnance, suite à la loi votée par le Parlement le 18 mars dernier.

(Extrait d'Enjeux N°246)

EUROCODES

Après la sorties en 2003 des premiers eurocodes NF EN (Informations données dans nos Gazettes de mai et novembre 2003, plusieurs parties de l'eurocode 1 « Actions sur les structures », accompagnées des premières annexes nationales, viennent de paraître.

Il s'agit des NF EN 1991-1-2 (Actions sur les structures exposées au feu) , 1991-1-3 (Charges de neige) et NF EN 1991-1-5 (Actions thermiques)

La NF EN 1991-1-2 définit en particulier les actions sur les ponts dues au trafic routier, aux piétons et au trafic ferroviaire.

ELECTRICITE, GAZ ... Libéralisation de l'électricité et du Gaz le 1^{er} juillet 2004 !

C'est parti : Les PME-PMI vont pouvoir changer de fournisseur !

L'extension de la concurrence dans l'énergie est effective depuis le 1^{er} juillet. 70% du marché est ouvert contre 37% avant cette date. Une nouvelle ère pour les quelques 2,3 millions de TPE et PME.

Les opérateurs font assaut d'imagination pour garder ou attirer le client : une vingtaine de fournisseurs d'électricité peaufinent leur offre. Mais la prudence est de mise. Tout n'est pas encore finalisé et les erreurs peuvent être lourdes et irréparables ! En particulier la deuxième directive européenne et la loi d'orientation énergétique ne sont pas encore définitivement adoptées.

(Informations de Virginie GUERIN extraites de www.usinenouvelle.com)

NOMINATIONS

UTE

Monsieur Didier GEORGE Directeur Général de l'UTE – Union Technique de l'Electricité et de la Communication – vient d'être nommé Vice-Président du Comité Technique de l'Electricité.

UNION EUROPEENE – Nouveau COMMISSAIRE pour la Normalisation

Depuis l'élargissement de l'Union Européenne , de nouveaux commissaires ont pris fonction. C'est le cas du slovaque Jan FIGEL. Il est membre du Conseil National de la République slovaque, président de la Commission des affaires étrangères du Conseil National de la République, membre de la Commission de l'intégration européenne de ce Conseil.

DGA

L'ingénieur général de l'armement (IGA), Frédéric EYRIES, a été nommé chef de l'inspection de la Délégation Générale de l'Armement (DGA).

AGENDAS

14/15/09/2004 : 10^{ème} Assises européennes du prototypage rapide au CNIT à Paris.
 24/9/2004 : Conseil d'administration de l'ACANOR à la CCI Sud Alsace Mulhouse
 12-14/10/2004 : 14^{ème} journée « Euro Pharmat » à Reims